



Compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2026

Lors des élections municipales du 15 mars 2026, la liste « Bien vivre à Saint-André-sur-Orne » menée par Stanislas ALLAIRE a été élue.

Le premier conseil qui suit les élections est consacré à l'installation des nouveaux élus.

Comme il convient, les conseillers ont dû procéder aux votes suivants :

Election du Maire : Monsieur Stanislas ALLAIRE a été élu Maire à l'unanimité.

Nombre d'adjoints : Le nombre de postes d'adjoints a été fixé à 5

Election des adjoints : Mme Christiane ALEXANDRE, Mr Jean-Marc BABE, Mme Régine MARIE, Mr Gilles RENAUDE et Mme BLANC Marie-Laure ont été élus adjoints au maire à l'unanimité.

Montant des indemnités de fonction : Les indemnités de fonction sont déterminées à chaque début de mandat.

Les élus ont fixé le pourcentage en fonction de l'indice brut 1027.

- Maire : 55.7 % de l'indice 1027
- 1er adjoint : 21.38 % de l'indice 1027
- 2ème adjoint : 21.38 % de l'indice 1027
- 3ème adjoint : 21.38 % de l'indice 1027
- 4ème adjoint : 21.38% de l'indice 1027
- 5ème adjoint : 21.38 % de l'indice 1027

Délégation générale du maire : Le conseil municipal charge le Maire par délégation de prendre certaines décisions pour la durée de son mandat.

Ces délégations, du conseil municipal au Maire, contribuent à l'efficacité de l'administration municipale pour les actes portant notamment sur les biens de la commune, le budget et les finances, les conventions et les contrats, l'urbanisme ou encore les actions en justice.

Commission d'appel d'offre : La commission d'appel d'offres est composée de 4 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants. Mr ALLAIRE Stanislas, Mr MAUDUIT Yoann, Mme BODEREAU Marjorie et Mr RENAUDE Gilles ont été élus titulaires.

Mr JANNIER Joseph, Mr LEGRIX Jean-Marin et Mme GOGNAT-SOCHON Frédérique ont été élus suppléants.

La charte de l'élu local : Monsieur ALLAIRE a donné lecture de la charte de l'élu local et une copie a été distribuée à chaque élu.

Cette charte rappelle les principes que les élus se doivent de respecter.

Le prochain conseil municipal a été fixé au 2 avril 2026 20h